

VIE PRATIQUE - Mairie de SIROS

Tél. 05 59 68 66 05 - Fax 05 59 68 72 80 - www.siros.fr - mairie.siros@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9h30-12h30 / 13h30-18h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Mercredi : 9h30-12h30 / 14h-18h30

En cas d'urgence, veuillez contacter le Maire au 06.14.25.39.13

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

A demander uniquement à la Mairie du lieu de naissance en indiquant son nom et prénom, date de naissance.
Préciser également : Fils (fille) de..... et de..... Il est gratuit mais joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Pour les personnes nées à l'étranger, faire sa demande auprès du Ministère des affaires étrangères à Nantes.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Nouvelle disposition : extension de la durée de validité des cartes d'identité de 10 à 15 ans, établies pour les personnes majeures si la carte a été établie à partir du 2 janvier 2004. Attention, certains pays d'Europe n'acceptent pas la prolongation, prévoir un passeport si vous comptez voyager.
La durée de validité des cartes établie pour des personnes mineures reste de 10 ans.

S'adresser à la Mairie du lieu de domicile.

Documents à fournir :

- 2 photos (35x45), ne rien inscrire au dos
- pour une première demande ou si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans ou si la carte est perdue ou volée, fournir une copie intégrale de l'acte de naissance.
- 1 justificatif de domicile (électricité, eau...) de moins de 3 mois.
- Pour un renouvellement, joindre l'ancienne carte d'identité sinon fournir 1 timbre fiscal de 25 €.

Pour les majeurs domiciliés chez les parents, fournir une attestation du logeur avec copie de sa carte d'identité.

En cas de perte et de vol, s'adresser à la Mairie pour établir une déclaration.

Attention : le délai d'établissement est de 1 mois minimum et peut varier en fonction des périodes de l'année.

DEMANDE DE PASSEPORT

Depuis juin 2009, il convient de s'adresser à la Mairie d'une des 24 communes des Pyrénées Atlantiques équipées du matériel nécessaire à l'établissement de la demande des nouveaux passeports biométriques. Les plus proches pour Siros étant Pau, Mourenx, Monein... Liste complète en Mairie.

L'imprimé de demande est le même que pour une carte d'identité et peut vous être remis à la Mairie du domicile ainsi que la liste des pièces à fournir.

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire pour tous les Français, filles et garçons, à l'âge de 16 ans, dans le trimestre de l'anniversaire. LES PARENTS VEILLERONT À FAIRE EFFECTUER CETTE INSCRIPTION.

L'inscription se fait à la Mairie du domicile. Il faut se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement sera délivrée. Elle est réclamée lors des inscriptions aux examens et concours (brevet, bac, permis de conduire...). Le recensement permet d'effectuer la journée d'Appel de Préparation à la Défense.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Elle est automatique et reçue en Mairie pour les jeunes ayant 18 ans avant le 28 février de l'année suivante. Les fichiers qui permettent cette inscription peuvent toutefois être incomplets. Il est préférable de se renseigner auprès de la Mairie pour vérifier son inscription.

Pour les nouveaux résidents dans la commune, l'inscription est à faire en Mairie au plus tard le 31 décembre pour les élections de l'année suivante.

Pièces à fournir : carte d'identité, justificatif de domicile.

SORTIE DE TERRITOIRE

Les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs SONT SUPPRIMEES. L'enfant devra être en possession d'un passeport en cours de validité ou d'une carte d'identité nationale pour l'UE.

EXAMEN DE PERMIS DE CHASSER

Formulaire à retirer en Mairie.

DOCUMENTS D'URBANISME

Formulaire à retirer en Mairie pour toute modification (fenêtre, toiture...) ou nouvelle construction.

Dépôt des dossiers de demandes en Mairie.

Rappel : la taxe d'aménagement est exigible dans la Commune.

La taxe de raccordement aux égouts est exigible par le SIVU.

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques

Service gratuit de conseil aux particuliers (construction, rénovation, réhabilitation...)

Demande d'information ou Rendez-vous : 05 59 84 53 66

4 place Reine Marguerite - 64000 PAU

caue64@caue64.fr

LOCATION SALLES COMMUNALES

S'adresser à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Montant de la location :

- Maison Pour Tous :

Pour les Sirosiens :

du vendredi 10h30 au samedi 10h30 > 100€

du samedi 11h au lundi 9h > 150€

Pour les personnes extérieures :

du vendredi 10h30 au samedi 10h30 > 200€

du samedi 11h au lundi 9h > 300€

Location du vendredi au lundi, additionner les tarifs

- Maison du Bayle > 60€ par jour

Pour chacune des salles, il sera demandé :

- Une caution de 300 €

- Une caution de nettoyage de 60 €

- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

Les chèques de caution ne sont pas encaissés, sauf problèmes

LE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE SIROS/AUSSEVIELLE

Ecole de Siros :

N° de téléphone de l'école : 05 59 68 67 77

Ecole d'Aussevielle :

N° de téléphone de l'école : 05 59 68 65 03

Activités péri-scolaires : inscription sur le Site Web de la Mairie à l'aide du lien mis à votre disposition

Garderie : tarif 1,25 pour 1 enfant / 1,90€ pour 2 enfants

Cantine : tarif 3,50€ > inscription sur le Site Web de la Mairie

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SIROS

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale.

Le portage de repas peut être mis en place pour les personnes en faisant la demande. Une société livre le repas au domicile, facture au CCAS. Le CCAS demandera alors le remboursement à la personne utilisant ce service. Renseignements en mairie.

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

Régime général (CPAM) :
Mme Marie-Christine PEDEGERT - tél. 05 59 72 03 03, le
mardi de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous, à la Mairie de Denguin.
Mutualité Sociale Agricole :
Plateforme téléphonique départementale pour prendre RDV :
05 59 80 98 99 ou Mme Gisèle BOUMERA 06 84 06 39 40

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles agréées de notre commune est
à votre disposition auprès du relais des assistantes maternelles à
Poey de Lescar (voir coordonnées plus bas)

CENTRE DE LOISIRS RECR'EVASION

Ecole de Denguin. Directrice, Hélène CUZIN.
Ouvert les mercredis et vacances (sauf Noël et 3 semaines en août)
Accueil des enfants à partir de 3 ans de 7h30 à 18h30.
Renseignements au 05 59 68 89 72
Courriel : recrevasion@gmail.com

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU MIEY DE BEARN

Tél. : 05 59 68 79 80
Courriel : miey@mieydebearn.fr Site : www.mieydebearn.fr
La CC du MIEY DE BEARN vous propose :

Crèche, halte garderie « la Ninoère »
4 rue Principale à Poey de Lescar - 05 59 68 89 60
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Directrice, Karine MOLIA
Ninoere@mieydebearn.fr

Relais Assistantes Maternelles (RAM)
Propose des RDV pour faire le point sur les démarches à accomplir
et l'accueil de l'enfant auprès d'une assistante maternelle
4 rue Principale, à Poey de Lescar - 05 59 68 86 37
Coordinatrice : Claire RICHARD
ram@mieydebearn.fr

Service Jeunesse du Miey
Pôle de Services, rue Principale, Poey de Lescar
A l'écoute des jeunes de 12 à 25 ans et de leurs familles :
Information, orientation, formation, jobs d'été, projets...
Christelle MARIE-ANNE, animatrice Service Jeunesse
06-84-23-87-85
jeunesse@mieydebearn.fr

✚ En période scolaire :
jeudi 9h00-13h00, 14h00-17h00
✚ En période vacances scolaires : les lundi, mardi, jeudi >
9h00-13h00, 14h00-17h00 et le vendredi > 9h00-13h00

Espace Cyber-base
3 sites :
Poey de Lescar : Mardi 14h00-17h00
Jeudi 14h00-17h00 et 18h00-20h00
Arbus : Mercredi 10h00-12h00
Jeudi 14h00-17h00
Uzein : Mercredi et vendredi 14h00-17h00
Fermé pendant les vacances scolaires à l'exception du jeudi 18h00-
20h00 à Poey de Lescar
Animateur : Loïc SOMBARDIER
lsombardier@mieydebearn.fr - 06 26 95 45 76

ADMR (Association d'Aide à domicile en milieu rural)

Coordinatrices : 05 59 68 79 88
Correspondante locale pour Siros :
Cathy CATHALA : 05 59 68 80 37 / Chantal GUE : 05 59 68 60 22

APAVIM (Ass Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation)

Association Paloise d'Aide aux Victimes et de Médiation
41 rue Bonado, 64000 Pau - Tél. 05 59 27 91 23
Accès aux droits juridiques des personnes de 60 ans et plus.
L'APAVIM vous reçoit gratuitement si vous souhaitez une écoute,
une orientation, une aide.
Cette association est également un service d'aide aux victimes.

SSIAD de Lescar (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

19, rue du Hiaa à Lescar - Tel. 05 59 77 87 07

ORDURES MENAGERES

Jours de collecte des bacc:
• Ordures ménagères, chaque mercredi matin
• Bacs jaunes : le lundi les semaines paires
La collecte est reportée les jours fériés.

A propos de recyclage...

Le bac jaune:

Outre les 5 catégories de matériaux déjà acceptées, tels que les
briques alimentaires, le papier, le carton, les boîtes métalliques,
les barquettes aluminium, les bouteilles et flacons en plastique,
vous pouvez déposer tous vos emballages en plastique sans
exception : sac plastique, barquette, pot de yaourt...

Les colonnes à verre:

Les bouteilles, pots et bocaux en verre (sauf vaisselle).
On les trouve :

- ✚ Maison pour tous
- ✚ Cami de Capbat (au bout)
- ✚ Croisement Cami de Catsus et rue des Pyrénées

Les bacs à piles:

Un bac à pile est placé devant l'entrée de la Mairie.

Composteurs:

Moyennant une participation, la CCMB peut fournir des composteurs
de différentes contenances. S'adresser directement à la
Communauté de Commune (05 59 68 79 80).

Les encombrants:

Contactez EMMAÜS pour les encombrants récupérables.

La borne textile:

Située Croisement Cami de Catsus et rue des Pyrénées, cette borne
collecte les vêtements, textiles et chaussures.

Les déchetteries:

- Rue d'Arsonval (derrière Quartier Libre), à Lescar, du lundi au
samedi de 9h à 18h et dimanche et jours fériés de 10h à 12h.
Tél. 05 59 32 04 99
- Sur le site de la communauté d'Emmaüs, chemin du Cami Salié
à Lescar, du lundi au samedi de 8h30 à 19h00, le dimanche et
jours fériés, de 9h à 18h. Tél. 05 59 81 17 82
Attention, l'accès est fermé 10 minutes avant.

TRANSPORTS PALOIS REUNIS

Horaires des bus s'arrêtant au rond-point de la RD 817, pour
PAU et retour.

Du lundi au vendredi

SIROS :	8h35	Arrivée PAU :	9h00
	12h05		12h30
	14h10		14h35
	17h05		17h30
PAU :	6h40 (sauf le samedi)	Arrivée SIROS :	7h55
	7h55		8h13
	11h25		11h43
	13h45		14h03
	16h05		16h23
	18h30		18h48

TRANSPORTS SCOLAIRES (Collèges et Lycées)

2 abris bus :

- ✚ Place Yan Sabalot
- ✚ Cami de Capbat, au croisement avec chemin Lasprobes

GENDARMERIE LESCAR/SERRES CASTET

Pour joindre la Gendarmerie: 05 59 33 52 20
Si vous souhaitez vous déplacer, vous devez vous rendre à Serres
Castet, rue Larlas. tel : 05 59 33 52 20 (Pas d'accueil à Lescar).